



DÉLIBÉRATION N° 56/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

OBJET :

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Convention de partenariat avec
l'Office de Tourisme Terra Volcana**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.
M. Christophe VIEIRA par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que la Commune de Volvic est propriétaire d'un local communal situé Place de l'Eglise 63530 VOLVIC appelé « ancienne Halle de la Pierre » et que l'Office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal Terra Volcana souhaite occuper pour la période estivale soit du 1^{er} juin au 30 septembre 2024 afin d'établir, dans le centre bourg, un point d'information à destination des touristes ainsi qu'une boutique de produits touristiques.

Aussi, afin de favoriser ce service rendu aux usagers la Commune de Volvic et Terra Volcana se sont rapprochés afin d'établir une convention qui a pour objet de fixer les conditions d'occupation temporaire de ces lieux.

Ainsi, ce projet de convention prévoit, notamment :

- Une durée d'occupation de quatre mois allant du 1^{er} juin au 30 septembre 2024 ;
- Une occupation consentie à titre gratuit.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **par 26 voix « pour » et 1 « ne prend pas part au vote » :**

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et Terra Volcana ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent (avenants inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 30/06/2024

Publié ou notifié

le : 30/06/2024

Le Maire,

Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

